



# Vivez



ITINÉRAIRES DES PISTES CYCLABLES À QUIMPER  
AR ROUDENNOÛ DIVRODEGOÛ E KEMPER

# vélo !

BEVIT WAR VELO !



VILLE DE QUIMPER  
QUIMPER.BZH

## VéloQUB un service de location de vélo

Le VéloQUB est un système de location longue durée qui s'adresse à tous ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir le vélo comme mode de déplacement urbain. Le VéloQUB permet de changer sa façon de se déplacer sans avoir à investir dans l'achat d'un vélo de ville. Les vélos à assistance électrique sont proposés à la location longue durée (de 3 à 9 mois).

**NOUVEAU** : le réseau QUB vous offre jusqu'à 250€ sur l'achat d'un vélo électrique chez l'un des vélocistes partenaires\*. Retrouvez les tarifs des locations sur [www.qub.fr](http://www.qub.fr)

\* uniquement à l'issue des 9 mois de location.



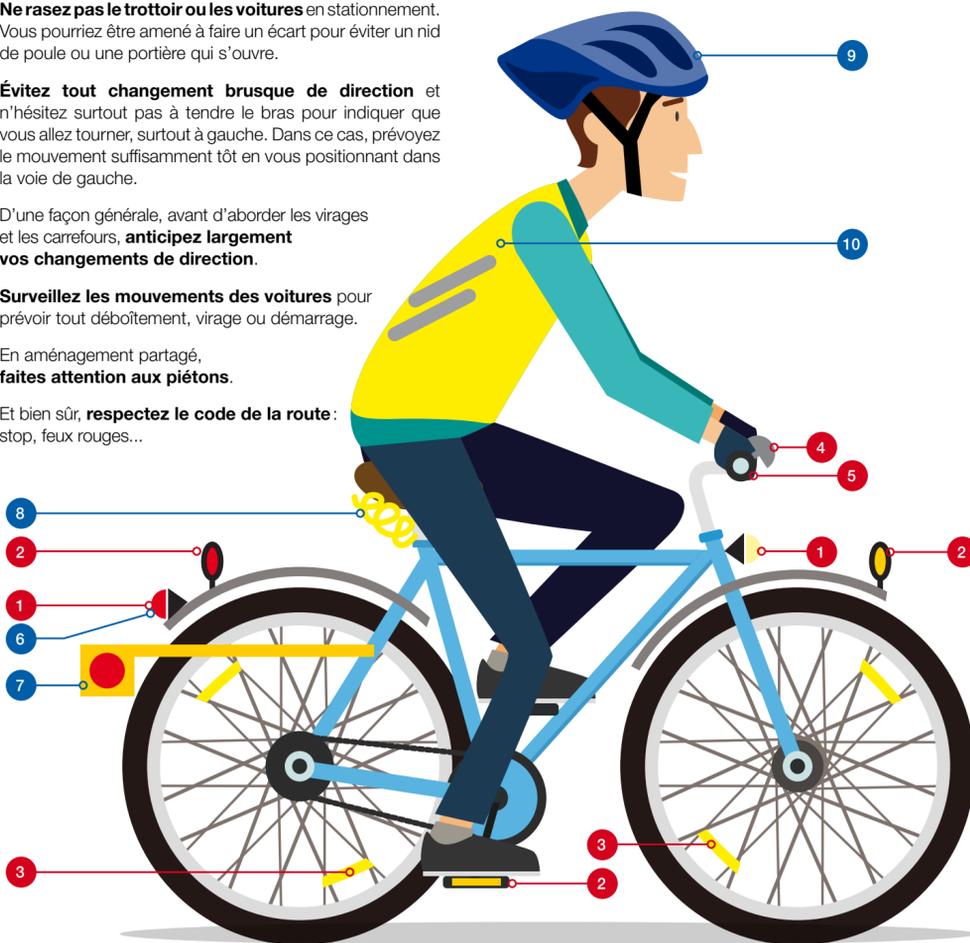
**Contact :**  
Agence QUB  
12 quai de l'Odéon,  
Quimper  
De 8h30 à 19h sans  
interruption,  
du lundi au samedi  
Tél. 02 98 95 26 27  
[www.qub.fr](http://www.qub.fr)

## Recommandations

- Positionnez-vous correctement sur la chaussée en laissant une largeur suffisante à droite entre vous et le trottoir. **Occupez toute la largeur qui vous est nécessaire.**
- **Ne rasez pas le trottoir ou les voitures** en stationnement. Vous pourriez être amené à faire un écart pour éviter un nid de poule ou une portière qui s'ouvre.
- **Évitez tout changement brusque de direction** et n'hésitez surtout pas à tendre le bras pour indiquer que vous allez tourner, surtout à gauche. Dans ce cas, prévoyez le mouvement suffisamment tôt en vous positionnant dans la voie de gauche.
- D'une façon générale, avant d'aborder les virages et les carrefours, **anticipez largement vos changements de direction.**
- **Surveillez les mouvements des voitures** pour prévoir tout déboîtement, virage ou démarrage.
- En aménagement partagé, **faites attention aux piétons.**
- Et bien sûr, **respectez le code de la route** : stop, feux rouges...

## Entretien du vélo

**Freins, pneus, chaîne, éclairages doivent être vérifiés régulièrement.**



## Les équipements

**Les équipements obligatoires :**

- 1 Un **phare blanc** à l'avant et un **phare rouge** à l'arrière
- 2 **Quatre catadioptrés** : un rouge à l'arrière, un orange à l'avant et un sur chaque pédale
- 3 Des **bandes latérales réfléchissantes** à insérer dans les rayons
- 4 Un **avertisseur sonore**
- 5 Des **freins efficaces**

**Les équipements vivement recommandés :**

- 6 Éclairage à pile qui fonctionne même à l'arrêt
- 7 Écarteur de danger
- 8 Un antivol de bonne qualité
- 9 Port du casque\* et de gants
- 10 Des vêtements clairs ou voyants

Les enfants de moins de cinq ans peuvent être transportés à vélo sur un siège muni de repose-pieds et d'une ceinture d'attache.

Les freins sont les alliés les plus sûrs de votre sécurité. Tout vélo doit obligatoirement avoir deux freins, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière.

\*Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

## Les panneaux "Vélo" du code de la route



**Intersection**  
Début et fin d'aménagement de droite ou de gauche



**Bande, piste cyclable**  
Début et fin d'aménagement conseillé et réservé aux cycles



**Bande, piste**  
Début et fin d'aménagement obligatoire et réservé aux cycles

**Interdiction d'accès**  
En début de section et en confirmation  
S'adresse aux cycles / cyclomoteurs



**Double-sens cyclable**  
Début et fin d'aménagement  
En intersection avec voie non prioritaire  
Rue à double-sens dont un sens réservé aux cyclistes



**Aire piétonne**  
Début et fin de zone  
Cyclistes autorisés à circuler dans les deux sens (sauf disposition différente) à l'allure du pas et sans gêner les piétons

**Zone 30**  
Début et fin de zone  
Cyclistes autorisés à circuler dans les deux sens (sauf disposition différente)



**Voie verte**  
Début et fin d'aménagement  
+ précision sur l'autorisation pour l'accès  
Voie réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers

## Le "cédez le passage" cycliste au feu

**Intersection**  
Il est possible pour les cyclistes de tourner à droite (ou d'aller tout droit) lorsque le feu est rouge. Ils doivent cependant laisser la priorité aux véhicules et aux piétons dont le feu est vert. Le feu rouge devient donc un "cédez le passage" pour le cycliste.

Cette possibilité est indiquée par les panneaux suivants :



Cycliste pouvant tourner à droite

Cycliste pouvant tourner à gauche

Cycliste pouvant aller tout droit

## Chiffres clés

**80 km aujourd'hui**  
**200 km demain**

C'est le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables. Le réseau est composé de différents types d'aménagements cyclables : la bande cyclable, la piste cyclable, la voie mixte bus/vélo, la zone 30 et la zone piétonne.



600 places de stationnement vélo aujourd'hui,  
**1200 places** demain

**½ heure par jour** de vélo permet de diviser par deux les risques cardio-vasculaires.  
source : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## Aménagements cyclables

**LA BANDE CYCLABLE**  
C'est une file de circulation réservée aux cyclistes et délimitée par un marquage au sol visible à la fois par les cyclistes et les automobilistes. À Quimper, les bandes cyclables sont délimitées sur la chaussée par une ligne blanche discontinue et des pictogrammes cyclistes.



Bande cyclable.

**LA PISTE CYCLABLE**  
Séparée physiquement de la chaussée soit par un séparateur infranchissable soit par un aménagement réalisé au niveau du trottoir, elle permet de différencier l'espace réservé aux piétons de celui réservé aux cycles.



Piste cyclable.

**LES DOUBLE-SENS CYCLABLES EN ZONE 30**  
Les double-sens favorisent l'utilisation du vélo avec des trajets plus courts et plus directs. Ils permettent souvent d'éviter les grands axes.



Double-sens cyclable en zone 30.

**L'ITINÉRAIRE DE LIAISON**  
Itinéraire conseillé pour assurer la continuité entre deux tronçons cyclables. Il est constitué de tronçons de rues où la circulation est modérée et la pente de la voie accessible au plus grand nombre.

**LES CHEMINS PIÉTONS AUTORISÉS AUX VÉLOS ET ESPACES MIXTES**

Certains trottoirs et chemins signalés sont autorisés à la circulation des piétons et vélos. Les piétons ont la priorité en toute circonstance. Le cycliste doit adapter sa conduite au comportement des piétons. Il ne doit pas hésiter à mettre pied à terre s'il le faut et donner un petit coup de sonnette pour s'annoncer. Aux carrefours, les cyclistes doivent emprunter la partie qui leur est réservée ou mettre pied à terre sur le passage piéton, en respectant la signalisation routière et la priorité dont bénéficient les piétons. Ces recommandations concernent également les rues piétonnes qui sont autorisées aux cyclistes.



Chaussée à voie centrale banalisée.

**CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE OU CHAUCIDOU**

Chaussée sans marquage axial. Les véhicules motorisés peuvent circuler sur la voie centrale bidirectionnelle, et les cyclistes ou les piétons sur les accotements délimités par une bande de peinture. Ces accotements, appelés rives, ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

**ZONE 30**  
Voies dont la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h afin de permettre une cohabitation des cycles avec les autres véhicules.

**ARCEAU DE STATIONNEMENT**  
Mobilier urbain ancré dans le sol permettant d'accrocher un vélo de chaque côté.



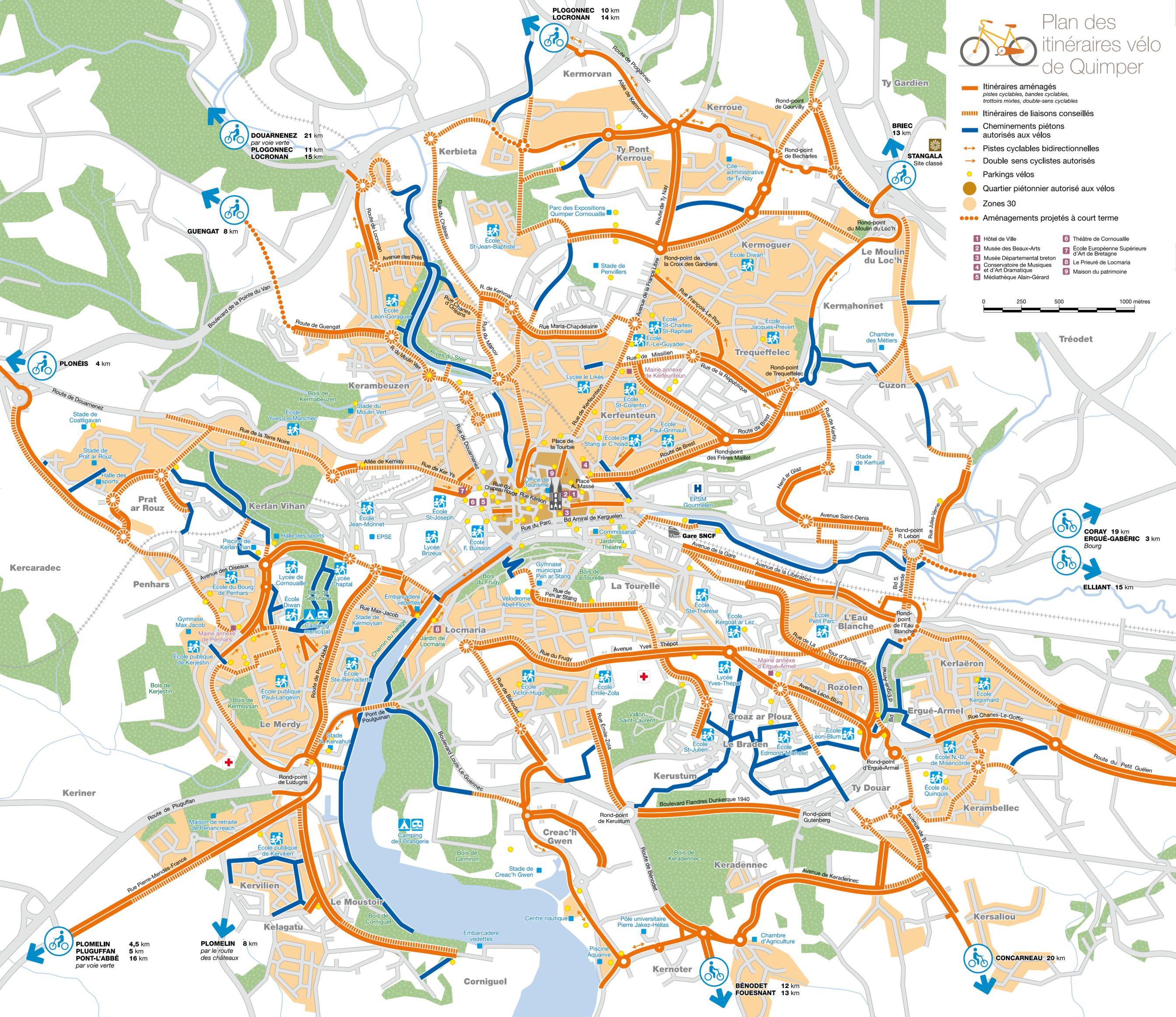
Arceau de stationnement.



# Plan des itinéraires vélo de Quimper

- Itinéraires aménagés  
pistes cyclables, bandes cyclables, trottoirs mixtes, double-sens cyclables
- Itinéraires de liaisons conseillés
- Cheminement piéton autorisé aux vélos
- Pistes cyclables bidirectionnelles
- Double sens cyclistes autorisés
- Parkings vélos
- Quartier piétonnier autorisé aux vélos
- Zones 30
- Aménagements projetés à court terme

- |   |   |
|---|---|
| Hôtel de Ville                                | Théâtre de Cornouaille                        |
| Musée des Beaux-Arts                          | École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne |
| Musée Départemental breton                    | Le Prieuré de Locmaria                        |
| Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique | Maison du patrimoine                          |
| Médiathèque Alain-Gérard                      |   |



**DOUARNENEZ** 21 km  
par voie verte  
**PLOGONNEC** 11 km  
**LOCRONAN** 15 km

**GUENGAT** 8 km

**PLONÉIS** 4 km

**PLOMELIN** 4,5 km  
**PLUGUFFAN** 5 km  
**PONT-L'ABBÉ** 16 km  
par voie verte

**PLOMELIN** 8 km  
par le route des châteaux

**PLOGONNEC** 10 km  
**LOCRONAN** 14 km

**BRIEC** 13 km  
**STANGALA**  
Site classé

**CORAY** 19 km  
**ERGUE-GABÉRIC** 3 km  
Bourg

**ELLIANT** 15 km

**CONCARNEAU** 20 km

**BÉNÉDET** 12 km  
**FOUESNANT** 13 km